

## Délibération n° 2018-04-28

Extrait du registre des délibérations  
du conseil communautaire du 20 septembre 2018

### Objet

Adoption du règlement des aides relatives aux actions complémentaires de l'OPAH-RU et modification du règlement des aides relatives à la rénovation des façades

### Rapporteur

MEALLET Roger-Jean

### Date de convocation

13 septembre 2018

### Date d'affichage du compte rendu

28 septembre 2018

### Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 87

Votants : 101

Pour : 101

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre à 20h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

### Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
		BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge		BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre		CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
		CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude	DALMAS André	
		DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
DYNDAS Eric	EMIREN Bernard	ESPEIL Michel
FANJUL José	FONTANIVE Pierrette	
GARNAVAULT Philippe	GAUDRIAULT Damien	
GELLY Guy		GOUEZEC Jean-François
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
		LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean	MONTABRUT Paulette	
NICOLLET Michel	OLIVIER Christian	PAGESSE Pierre
PAILLONCY Brigitte	PELLISSIER Patrick	
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	PETELH Sandra
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal	ROUX Bernard	SAUTEREAU Catherine
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
THEVENET Emilie	TINET Georges	TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (14) : BARRAUD Bertrand à KAROUTZOS Christian, BASTIEN Gérard à HERBST Nadine, BERTHELOT Pascal à RODDIER Gilles, BLANJARD Michel à NICOLLET Michel, BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, COSTON Marie à BRONNER Ulrich, DENAIVES Catherine à BACQUET Jean-Paul, DESGEORGES André à MARTINANT Pierre, DUBESSY Florence à VARISCHETTI Martine, GAUTHIER Isabelle à JAMON Marc, GREGORIS Cécile à DESVIGNES Jean, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRE Annick, PELOU Michel à MAHOUDEAUX Gaëlle, SALVINI Luc à ALETON Danielle.

Absents représentés (7) : CONTOUX Michel, CREGUT François, ESBELIN Nicole, FRAISSE Jean-Luc, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélie, ROCHETTE Christophe.

Absents (25) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, CHANIMBAUD Lionel, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, FRADIN Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LEROY Véronique, MAERTEN Christian, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU la délibération n° 2017-4-21 en date du 04 avril 2017 relative aux dispositifs PIG et OPAH-RU, et à l'attribution de subventions pour l'habitat privé ;

VU la délibération n° 2017-11-39 en date du 12 décembre 2017 relative à la mise en œuvre du nouveau dispositif d'aides aux façades ;

VU l'avis de la commission mobilité et cadre de vie ;

**CONSIDÉRANT** que l'Agglo Pays d'Issoire s'est engagée en faveur de l'amélioration et de la réhabilitation de l'habitat privé à travers trois dispositifs :

- un Programme d'intérêt général (PIG) sur 90 communes, à l'exception du centre-ville d'Issoire ;
- une Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) pour le centre-ville d'Issoire ;
- des aides à la rénovation des façades sur 90 communes ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter un règlement pour l'attribution des aides relatives aux actions complémentaires de l'OPAH-RU et de modifier le règlement des aides relatives à la rénovation des façades ;

### 1. Adoption du règlement des aides relatives aux actions complémentaires de l'OPAH-RU

**CONSIDÉRANT** que la convention conclue en septembre 2016 entre l'Anah, l'État et Issoire Communauté pour une durée de 5 ans, et reprise par API, précise les objectifs, les cofinancements de chacun et le périmètre d'intervention de l'opération ;

**CONSIDÉRANT** que cette convention prévoit des actions complémentaires financées exclusivement par l'Agglo Pays d'Issoire afin d'améliorer le cadre de vie dans le centre-ville d'Issoire et de favoriser la sortie de vacance des biens immobiliers, et que pour mémoire, l'enveloppe financière prévisionnelle sur 5 ans pour mener l'ensemble de ces actions complémentaires est estimée à 254 500 € ;

**CONSIDÉRANT** que ces actions complémentaires concernent la rénovation des façades et des façades sur bief, la restauration et l'intégration des vitrines commerciales, la rénovation des enseignes, le percement et la végétalisation des façades aveugles et le regroupement de logement ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé d'adopter un règlement précisant les conditions d'attribution de ces aides, et notamment les critères d'éligibilité, les travaux subventionnables et les modalités financières ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement, ci-joint (annexe 1), a été construit en s'appuyant sur le règlement des aides à la rénovation de façades, des précédents règlements et des retours d'expérience, et qu'il a fait l'objet d'échanges avec les élus lors du groupe de travail habitat du 3 juillet 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que la Commission mobilité et cadre de vie ainsi que le Bureau ont émis un avis favorable ;

**CONSIDÉRANT** le montant des aides complémentaires selon la nature des opérations :

Actions Complémentaires	Taux de subvention*/forfait	Plafond de subvention accordée
Rénovation de façade et façade sur bief	30 %	4 500 €
Restauration des vitrines commerciales	30 %	4 500 €
Enseignes	50 %	1 600 €
Percement de façades aveugles	80 %	1 500 €
Végétalisation de façades aveugles	80 %	600 €
Regroupement de logement	Forfait de 5 000 €	-

\* taux de subvention applicable au montant des travaux réalisés HT

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé aux membres du conseil communautaire que le règlement, présenté en annexe, soit appliqué aux aides attribuées à compter du 20 septembre 2018 ;

## 2. Modification du règlement des aides relatives à la rénovation des façades

**CONSIDÉRANT** que, par délibération du 12 décembre 2017, le conseil communautaire a voté la mise en place du règlement d'aides aux façades pour la mise en œuvre du nouveau dispositif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**CONSIDÉRANT** qu'après plusieurs mois de mise en application, il s'avère que des ajustements sont nécessaires sur les conditions d'attribution et que des précisions doivent être apportées, notamment pour les immeubles avec des façades donnant sur plusieurs rues ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de modification de règlement, ci-joint (annexe 2), a fait l'objet d'échanges avec les élus lors du groupe de travail habitat du 3 juillet 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que la Commission mobilité et cadre de vie ainsi que le Bureau ont émis un avis favorable ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé aux membres du conseil communautaire que ce règlement soit appliqué aux aides attribuées à compter du 20 septembre 2018 ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver le projet de règlement pour les actions complémentaires de l'OPAH-RU du centre-ville d'Issoire tel qu'il figure en annexe de la délibération ;
- d'approuver la modification du règlement pour les aides à la rénovation des façades tel qu'il figure en annexe de la délibération ;
- de dire que les dispositions des règlements précités s'appliquent à toute demande d'aide déposée à compter de la date de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document ce rapport à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 05/10/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 05/10/2018